

**ACTE DE DESIGNATION DU CANDIDAT
COMMUN DE LA COALITION DES FORCES
POLITIQUES DE L'OPPOSITION « LAMUKA »**

LA CONFERENCE DES LEADERS,

Vu la Constitution du 18 février 2006 spécialement en ses articles 6 et 8 ;

Vu la loi sur les partis politiques ;

Vu la loi sur le statut de l'Opposition politique ;

Considérant l'Accord de coalition politique des forces de l'Opposition LAMUKA en vue des élections du 23 décembre 2018 signé à Genève le 10 novembre 2018, spécialement en ses articles 3 et 4 ;

Réunie en Conférence des leaders de la Coalition LAMUKA du 11 novembre 2018 ;

Après débats et délibérations,

DECIDE :

Article 1 :

Monsieur **MARTIN FAYULU** est désigné candidat commun de l'Opposition à l'élection présidentielle du 23 décembre 2018.

Article 2 :

Tous les regroupements politiques et leurs leaders, membres de la coalition LAMUKA sont tenus au strict respect présent acte, qui entre en vigueur à la date de la signature.

Fait à Genève, le 10 novembre 2018

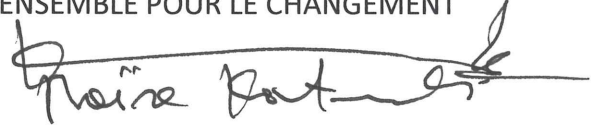

Jean-Pierre BEMBA GOMBO
MLC et ALLIES


Martin FAYULU MADIDI
DYNAMIQUE DE L'OPPOSITION

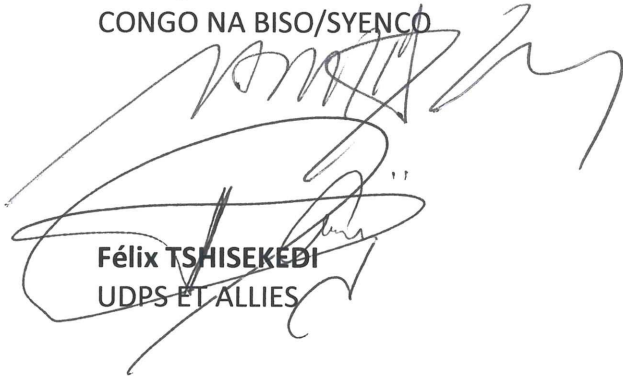
Vital KAMERHE
UNC ET ALLIES



Moise KATUMBI CHAPWE
ENSEMBLE POUR LE CHANGEMENT



Freddy MATUNGULU MBUYAMU
CONGO NA BISO/SYENCO



Félix TSHISEKEDI
UDPS ET ALLIES

Adolphe MUZITO
NOUVEL ELAN

